



Conseil en Energie Partagé (CEP)

Mis à jour le 9 septembre 2019

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Présentation du dispositif

Votre commune a **moins de 10 000 habitants** ?

Vous souhaitez **maîtriser les consommations** et les dépenses énergétiques de votre patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public ?

Vous souhaitez **agir à votre niveau** contre les changements climatiques ?

Le dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP) peut répondre à vos besoins !

Les bénéfices du Conseil en Énergie Partagé (CEP)

La **mutualisation** d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale ;

Un **conseil objectif** et indépendant : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ;

Un coût potentiellement compensé par les **économies** ;

Un **réseau** de conseillers énergie sur l'ensemble du territoire français, formé, outillé et animé par l'ADEME ;

Un **accompagnement** et une assistance technique sur le long terme.

Les missions du conseiller énergie au quotidien

Après avoir établi un **bilan énergétique global du patrimoine communal** des communes adhérentes, le conseiller énergie présente aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie. Bien souvent, les élus sont surpris des résultats et prennent conscience du potentiel d'économies réalisables !

Le conseiller énergie leur propose alors des **préconisations concrètes et hiérarchisées** pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies. Il réalise aussi un **suivi personnalisé** de la commune : suivi des consommations, accompagnement de projets, actions de sensibilisation... Il participe également à l'émergence et à la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire : mise en réseau des collectivités pour créer une dynamique d'échanges.

Plus d'informations sur le site de l'ADEME